

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Accéder à la formation et à l'emploi par des outils performants	E500

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 4221-1,
- VU** le Code de l'Education et notamment son article L. 214-12,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie – Livre III relative à la formation professionnelle et notamment les articles L. 6323-4, L. 6323-21 et suivants, L.6333-1 et suivants, et R. 6333-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU** le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 signé entre la Région et l'Etat et adoptés à la session du Conseil régional du 28 mars 2025,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2023 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) 2023-2028 ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2023-2028 qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2023 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2025,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription, au Budget primitif 2026, d'une dotation de 2 157 000 € d'autorisation d'engagement et de 2 155 500 € de crédit de paiement en fonctionnement au titre du programme E500 - Accéder à la formation et à l'emploi par des outils performants.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : Groupe l'Ecologie Ensemble, Gabriel de CHABOT, Gauthier BOUCHET

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Eric FREMY.